



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/SDEDC/2024-579</p> <p>16/10/2024</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : Formation d'accompagnement dans l'emploi des personnels infirmiers affectés en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole

Destinataires d'exécution

DRAAF/DAAF/SRFD/SFD

EPLEFPA

Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole

Inspection de l'enseignement agricole

1

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) développe une politique ambitieuse d'adaptation à l'emploi des agents affectés pour la première fois dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA). A ce titre, un dispositif hybride mêlant formation et accompagnement a été conçu pour les personnels infirmiers qui jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la politique de formation du ministère chargé de l'agriculture, au sein des EPLEFPA. Il s'appuie sur des expertises croisées des formateurs et de pairs ainsi que de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA). Il est mis en œuvre par l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA).

La présente note de service explicite les différents modules qui composent ce dispositif ainsi que leurs modalités d'organisation.

1. Le dispositif d'adaptation à l'emploi des personnels de santé des EPLEFPA

Dispositif de professionnalisation, le dispositif d'adaptation à l'emploi vise à permettre aux agents d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer leur métier, qu'elles soient théoriques ou professionnalisantes.

Le dispositif confié à l'ENSFEA répond aux principes suivants :

- Prise en compte de l'hétérogénéité du public : le cas échéant, positionnement établi à l'entrée en formation, et de manière obligatoire pour les agents n'ayant aucune expérience en établissements d'enseignement ;
- Équilibre dans l'alternance entre théorie et pratique afin de permettre aux agents de trouver les réponses aux situations concrètes auxquelles ils seront confrontés, via des outils directement exploitables sur le lieu de travail ;
- Pluralité des intervenants parmi lesquels les inspecteurs de l'enseignement agricole et des pairs pouvant faire partager leur expérience mais aussi des cadres du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ou d'autres ministères notamment celui de la Santé ;

1.1. Public cible

La participation au dispositif global est obligatoire pour les agents nouvellement nommés dans un poste de personnel de santé scolaire en EPLEFPA.

1.2. Modalités d'inscription

La formation étant obligatoire, les agents titulaires n'ont aucune démarche d'inscription à accomplir. Une liste des agents titulaires nouvellement affectés est transmise par l'administration centrale (SRH-DGER) à l'ENSFEA. Les convocations sont éditées et envoyées directement aux agents sous couvert de leur supérieur hiérarchique. Pour les agents contractuels, la demande de participation sera faite par les intéressés, via mon self mobile (<https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile>).

Pour les agents contractuels d'établissement qui n'ont pas d'accès à mon self mobile, la demande de participation sera faite par les intéressés, via le formulaire disponible sur https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/Fiche_d_inscription_FORMCO_2022_01.pdf) après validation de leur supérieur hiérarchique, transmis à l'ENSFEA sur appui.fc@ensfea.fr

1.3. Modalités de suivi par le supérieur hiérarchique

Pour la mise en œuvre optimale de ce dispositif d'ampleur, **les supérieurs hiérarchiques veilleront à une organisation facilitant le départ des agents en formation. Ils s'assureront également de la participation assidue des agents concernés aux formations.**

Il est rappelé que l'agent en formation est en position de travail et que **la participation aux actions de ce dispositif est prioritaire.**

Il est impératif que les entretiens d'évaluation professionnelle des agents comprennent un temps au cours duquel l'agent pourra dresser le bilan du dispositif de formation suivi.

1.4. Modalités de prise en charge financière

L'ensemble des frais de déplacement et d'hébergement des agents est pris en charge intégralement dans le cadre de l'enveloppe spécifique conventionnée avec l'ENSFEA, selon des modalités définies entre la DGER et l'opérateur, et conformément aux décrets en vigueur concernant les tarifs de remboursement.

2. L'organisation de la formation

La formation est organisée autour de 4 semaines à suivre en intégralité.

- L'année de la prise de poste : 3 semaines de formation selon les thématiques suivantes :
 - o **Semaine 1 : du 18 novembre au 22 novembre 2024** : La place unique du personnel de santé dans l'établissement : aspects réglementaires, administratifs et le lien avec les équipes de l'EPLEFPA ;
 - o **Semaine 2 : du 24 mars au 28 mars 2025** : L'écoute : détecter, prévenir, orienter, agir ;
 - o **Semaine 3 : du 12 mai au 16 mai 2025** : Le rôle de l'infirmier en lien avec la communauté éducative.

Le programme détaillé des interventions se trouve en annexe 1 de cette note de service.

- L'année suivante :
 - o **Semaine 4 (date à définir)** : un regroupement d'échange de pratiques ou un complément de formation selon les besoins de la promotion.

Au minimum deux stages de formation continue seront également proposés au niveau national.

3. L'animation des actions de formation continue au niveau régional

Les Délégués Régionaux à la Formation Continue de chaque DRAAF, veilleront à organiser au moins une formation annuelle spécifique à destination des infirmières et infirmiers, et/ou des retours d'expérience en supervision sur le métier "infirmier" dans l'exercice de leurs missions en établissement.

Ces actions pourront se faire à l'aide de différents intervenants (DNA, IEA ou intervenants extérieurs) selon les remontées de besoin de formation identifiés par les agents. Cette

organisation sera élaborée en lien avec le SRFD, mais aussi avec le correspondant régional du réseau des infirmiers et l'animateur national du réseau.

4. L'évaluation de l'ensemble du dispositif

4.1. Évaluation par les agents

Les trois semaines de formation seront évaluées de manière individuelle mais aussi de manière croisée, tant sur le fond que sur la forme en fin du parcours.

Chaque module du dispositif donne lieu à une évaluation individuelle des agents sous forme de questionnaires à la suite des sessions de formation.

L'ENSFEA est chargée de la mise en œuvre de cette évaluation.

4.2. Rapport d'activité annuel

L'ENSFEA rédigera un rapport annuel reprenant une synthèse des évaluations rendues par les agents. Les quatre modules du dispositif seront évalués de manière croisée, tant sur le fond que sur la forme.

Ce rapport sera transmis par voie électronique à la sous-direction EDC avant le 1er juillet 2025, afin de permettre des ajustements pour les sessions suivantes.

Le sous-directeur des établissements, des dotations
et des compétences

Cédric MONTESINOS

Formation initiale des infirmier(e)s

La place unique du personnel de santé : Aspects réglementaires, administratifs et le lien avec les équipes de l'EPLEFPA

Lundi 18/11	Mardi 19/11 8h30-12h	Mercredi 20/11 8h30-12h	Jeudi 21/11 8h30-12h	Vendredi 22/11 8h30-11h30
	Numérique : prise en main de l'outil de gestion des élèves (Pronote ou autre...) L. Fabre (IDE)	Droits et devoirs des infirmières ; les missions et les responsabilités R. Volat Inspecteur	Droits et devoirs des infirmières ; les missions et les responsabilités	Ecole Inclusive O. Khéroufi-Andriot 11h30-12h Bilan H. Busson/O. Jourdant
13h30-15h30 Accueil : D. Trémeau Aspects logistiques : N. Hirtzlin Présentation de la formation H. Busson/O. Jourdant 15h45-17h30 Présentation des missions de l'animateur national, le travail en service d'infirmier, le jargon de l'EA O. Jourdant	13h30-17h La mise en œuvre Du PAI S. Perrier (IDE)	13h30-17h Droits et devoirs des infirmières ; les missions et les responsabilités	13h30-17h Droits et devoirs des infirmières ; les missions et les responsabilités En lien avec une visite de l'infirmier du lycée d'Auzeville pour l'application pratique R. Volat et M. Carmona (IDE)	

Lundi 24/03	Mardi 25/03	Mercredi 26/03	Jeudi 27/03	Vendredi 28/03
	<p>8h30-12h</p> <p>L'enfance en danger : recueil de la parole et signalement</p> <p>Colosse aux pieds d'argile</p> <p>Avec CPE (Inspé et EA)</p>	<p>8h30-12h</p> <p>Psychologie de l'Adolescent</p> <p>J. Blanc</p>	<p>8h30-12h</p> <p>Accompagnement et traitement des informations juridiques</p> <p>Conseil Départemental de Haute-Garonne</p> <p>Avec les CPE EA</p>	<p>8h30-11h30</p> <p>Mise en situation et RETEX de situations d'urgence</p> <p>Avec les CPE EA</p> <p>+ Bilan O. Jourdant/H. Busson/</p>
<p>13h30 à 17h</p> <p>Etude de cas pratique entre CPE et IDE</p> <p>J. Blanc/O. Jourdant</p> <p>Avec CPE (Inspé et EA)</p>	<p>13h30-17h</p> <p>Entrée en prostitution des jeunes</p> <p>CIDFF</p> <p>Avec CPE (Inspé et EA)</p>	<p>13h30-17h</p> <p>Projets infirmiers en établissement</p> <p>O. Jourdant</p>	<p>13h30-17h</p> <p>Apprendre aux adolescents à avoir conscience de leurs émotions par l'approche ludique</p> <p>E. Merlier Infirmière</p>	

Formation initiale des infirmier(e)s

Le rôle de l'infirmier en lien avec la communauté éducative

Lundi 12/05	Mardi 13/05 8h30-12h	Mercredi 14/05 8h30-12h	Jeudi 15/05 8h30-12h	Vendredi 16/05 8h30-12h
	<p>Conduites Addictives, Repérer, en parler, orienter</p> <p>Formation qualifiante</p> <p>Association Addictions France</p>	<p>Médiation et gestion des émotions et de la motivation chez les adolescents</p> <p>S. Iannuzzi</p>	<p>Promotion santé : développement des CPS</p> <p>E. Desaulty/O.Jourdant</p>	<p>Retours d'expériences sur des situations particulières</p> <p>Bilan de l'année</p> <p>H. Busson/O.Jourdant</p>
<p>13h30-14h</p> <p>La santé mentale : l'accompagnement et les points de vigilance</p> <p>S. Dabernat Infirmière Hôpital Marchand Toulouse</p>	<p>13h30-17h</p> <p>Conduites Addictives, Repérer, en parler, orienter</p> <p>Formation qualifiante</p> <p>Association Addictions France</p>	<p>13h30-17h</p> <p>La place de l'infirmier dans le climat scolaire</p> <p>M. Vidal</p>	<p>13h30-17h</p> <p>Promotion de la santé : développement des CPS</p> <p>E. Desaulty/O. Jourdant</p>	